



**6.2. Servitudes d'Utilité Publique**  
Echelle : 1/7500 ème

Révision Générale du PLU Graveson, du 09 juin 2015  
à la délibération n° 10 du conseil municipal du 10 mai 2018 et le 27  
septembre 2018 suite aux remarques du comité de lecture



CITADIA

**Légende :**

- A4 - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
- AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques.
- AC2 - Servitudes de protection des sites et monuments naturels.
- AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.
- I1 - Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.
- I4 - Servitudes relatives à l'établissement des ouvrages de dérivation et de captage de l'eau. Voir détail en annexe de la loi de SUIP.
- INT1 - Servitudes aux voisinage des cimetières.
- PM1 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.
- PT3 - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.
- T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer.

